

## **Réunion du Comité Syndical du 19 juin 2019**

Convoqué le onze juin deux mille dix-neuf, le Comité syndical s'est réuni le dix-neuf deux mille dix-neuf à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-douzième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

### **92<sup>e</sup> Séance**

#### **Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

Monsieur Dominique ADENOT  
Madame Nadine ALAPETITE  
Madame Pascale AMEIL  
Madame Martine BELLEROSE  
Monsieur Roland BLANCHET  
Madame Jacqueline BOLIS  
Monsieur Nicolas BONNET  
Monsieur Jean-Pierre BUCHE  
Monsieur Gérard CHANSARD  
Monsieur Jean-Michel CHARLAT  
Monsieur Serge CHARLEMAGNE  
Monsieur Jacques CHEVALIER  
Monsieur Alain DEAT  
Monsieur Gérard DUBOIS  
Monsieur Roger GARDES  
Monsieur Dominique GUÉLON  
Monsieur Gérard GUILLAUME

Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD  
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH  
Monsieur Jacques LARDANS  
Monsieur Yves LIGIER  
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE  
Monsieur Gilles PAULET  
Monsieur Pierre PÉCOUL  
Monsieur Gilles PETEL  
Monsieur Pascal PIGOT  
Monsieur Jérôme PIREYRE  
Monsieur Yves PRADIER  
Monsieur Michel PROSLIER  
Monsieur Marc REGNOUX  
Monsieur Bruno VALLADIER  
Monsieur René VINZIO  
Monsieur Gilles VOLDOIRE

#### **Avaient donné pouvoir :**

Monsieur Olivier BIANCHI  
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING  
Monsieur Mohand HAMOUMOU  
Monsieur Jean-Philippe PERRET  
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

À Monsieur Roger GARDES  
À Monsieur Michel PROSLIER  
À Monsieur Dominique ADENOT  
À Monsieur Pierre PÉCOUL  
À Monsieur Gérard CHANSARD

**Étaient excusés / absents :**

Monsieur Jean-Claude ARESTÉ  
Monsieur Jérôme AUSLENDER  
Monsieur Jacques BEAUJON  
Monsieur José BELDA  
Monsieur Michel BEYSSI  
Monsieur Olivier BIANCHI  
Monsieur Frédéric BONNICHON  
Monsieur Cyril CINEUX  
Monsieur Jean-Christian COURCHINOUX  
Monsieur Jean-Paul CUZIN  
Monsieur Joël DERRÉ  
Monsieur Antoine DESFORGES  
Monsieur Laurent DIAS  
Madame Martine FAUCHER  
Madame Hélène FEDERSPIEL  
Monsieur Philippe GAILLARD  
Madame Blandine GALLIOT

Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING  
Monsieur Mohand HAMOUMOU  
Monsieur Didier IMBERT  
Monsieur Grégory LÉPÉE  
Monsieur Christian MÉLIS  
Monsieur Jean-Marc MORVAN  
Monsieur Bertrand PASCIUTO  
Monsieur Alain PAULET  
Monsieur Jean-Philippe PERRET  
Monsieur Hervé PRONONCE  
Madame Marie-Jeanne RAYNAL  
Monsieur Christian SIMONET  
Madame Marie-José TROTE  
Monsieur Dominique VAURIS  
Monsieur Gérard VIALAT  
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

**Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.**

**Mond'Arverne Communauté  
Appel à Projet Massif Central  
« Services et Design »**

Monsieur le Président explique la démarche initiée par Mond'Arverne Communauté.

**1- Contexte de l'appel à offre de coopération Massif Central**

L'ADEFPAT (Association pour le développement par la formation des projets, acteurs et territoires) est une association régionale du Sud Massif central, créée en 1983, par des organisations de développement local qui ont souhaité se doter d'un outil adapté à l'accompagnement des porteurs de projet.

Dans le cadre d'un appel à candidature, elle a proposé l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de coopération à l'échelle du Massif Central visant à travailler la thématique « services et design », c'est-à-dire la création de services aux habitants par l'expertise d'usage.

En effet, le contexte politico-social change et les mutations en cours poussent à imaginer de nouvelles formes d'intelligence collective, d'organisation et de coopération à l'échelle des territoires. Il apparaît nécessaire de remodeler les politiques publiques en appliquant des méthodes transversales, pluridisciplinaires et innovantes.

La méthode du design apparaît comme une réponse possible, dans le cadre de la création de services, pour faire face aux enjeux d'attractivité des territoires ruraux et périurbains. Il s'agit d'un processus valorisant la **place des usagers à la croisée** des chemins entre design de service et développement local.

Pour l'expé**rimenter actuellement** sur plusieurs projets dans l'Aveyron, le Lot ou le Tarn, l'ADEFPAT a constaté que la démarche de design territorial permet de concevoir avec succès des services aux habitants à l'initiative de collectivités locales, de collectifs d'entreprises ou de groupes mixtes public/privé.

Au lieu de les concevoir de A à Z en circuit fermé par l'un des acteurs, au risque d'aboutir à une offre déconnectée des attentes des utilisateurs, cette méthode permet de construire progressivement des services en s'appuyant sur leurs usagers futurs, via un processus d'itération d'essai/erreurs. Cette méthode permet de sécuriser la pertinence d'un nouveau service en s'appuyant sur une approche pluridisciplinaire (économie, marketing, gestion, design, sociologie, urbanisme...) et l'expertise de ses futurs utilisateurs. Elle permet d'impliquer les habitants sur la conception d'un service qui leur est destiné, et qui vient renforcer l'attractivité de leur territoire

## **2- Le projet de design de services avec Mond'Arverne Communauté**

Le Grand Clermont, toujours à la recherche de projet et de méthode innovante pour le territoire, a souhaité répondre à cet appel à coopération « Terre de design » en partenariat avec Mond'Arverne Communauté. Ce projet a été retenu avec notamment ceux du Conseil Départemental de la Creuse et du PCTE de Figeac.

### Contexte

Dès la fusion, les élus de Mond'Arverne Communauté ont décidé d'engager concomitamment un projet de territoire, un PLUi, et un PCAET pour travailler sur une planification stratégique à 15 ans qui répond à la fois aux besoins des habitants, à une ambition de développement territoriale mais également à la nécessité d'intégrer la problématique du changement climatique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie et de la déclinaison de ces trois démarches, Mond'Arverne Communauté a souhaité s'appuyer sur des méthodes participatives permettant de coconstruire les objectifs et les ambitions du territoire avec l'ensemble des élus territoriaux, des partenaires institutionnels et techniques, mais également avec les acteurs de la société civile et ses citoyens.

### Moins de services en partie Ouest du territoire

Dans la phase diagnostic de l'élaboration du projet de territoire, une particularité est apparue ; la partie ouest du territoire, en partie située en moyenne montagne, à vocation touristique, comprenant ¼ des habitants, est moins « dotée » et moins structurée en services.

L'accès à des services de qualités, partout et pour tous, étant une priorité d'actions, et de nombreux besoins ayant été exprimés lors des moments participatifs avec les acteurs du territoire, la question du déploiement de services à l'ouest du territoire est devenue un objectif opérationnel à moyen terme.

Les services identifiés, absents ou existants mais non structurés ou en manque de lieu d'accueil sont nombreux : école de musique, médiathèque, ALSH, espaces associatifs, maison de services, espaces de cotravail, lieu favorisant les mobilités, accès au numérique, tiers lieux, office de tourisme et du citoyen, guichet unique....

### Le projet de design de services permettra :

- de déterminer avec les acteurs, notamment les habitants, quels services et quels équipements créer ou déployer au regard de ceux existants sur le territoire.
- de déployer des méthodes de coconstruction efficaces
- de déterminer le ou les lieux d'implantation de ces services
- de bâtir le modèle économique et de fonctionnement du lieu retenu

- d'assister le maître d'ouvrage pour la réalisation du préprogramme architectural en concertation avec les futurs usagers du lieu retenu

Il est à noter que la communauté de communes est propriétaire du Clos d'Issac à St Saturnin, un site de 4 ha comprenant un bâtiment de 1 600m<sup>2</sup>, susceptible d'accueillir des services. La démarche devra d'abord vérifier l'opportunité d'accueillir des services en ce lieu et, en cas de réponse positive, d'arrêter sa vocation, les destinations des espaces extérieurs et du bâtiment, définir les partis d'aménagement et les orientations programmatiques, vérifier la faisabilité économique du projet tant en investissement qu'en fonctionnement.

### **La suite opérationnelle**

Le coût prévisionnel du dossier est estimé à 90 000 € HT

Coût de l'étude : 81 000 €

Coût du volet interrégional Massif Central : 9 000 €

Le calendrier proposé est le suivant :

- Dépôt du dossier pour le financement Massif Central : juin/juillet 2019
- Comité de programmation Massif Central : automne 2019
- Réalisation : à partir de janvier 2020

Dans le cadre des fonds Massif Central, cette opération de coopération pourrait bénéficier d'un financement de 80%.

Monsieur le Président propose de statuer sur cette demande de portage de la mission « Design de services pour la mise en place de services destinés aux habitants de la partie Ouest de Mond'Arverne Communauté » par le PETR du Grand Clermont, sachant qu'une demande de subvention à hauteur de 80 % du coût final sera donc sollicitée auprès du programme Massif Central. La réalisation effective de cette opération par le Grand Clermont restera conditionnée à l'obtention de cette subvention.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'approuver le portage de la mission « Design de services pour la mise en place de services destinés aux habitants de la partie Ouest de Mond'Arverne Communauté » par le PETR Le Grand Clermont ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une demande de subvention à hauteur de 80 % du coût final en accord avec Mond'Arverne Communauté ;**
- **déclare que la réalisation effective de cette opération par le PETR Le Grand Clermont restera conditionnée à l'obtention de cette subvention ;**
- **dit que les crédits seront prévus au budget primitif de l'exercice correspondant après obtention des financements demandés.**

**À Clermont-Ferrand, mardi 2 juillet 2019.**

**Dominique ADENOT,  
Président.**

